



Préparatifs saisonniers

Cette facette de l'exploitation intègre les tâches à accomplir à l'aube de la saison de glissade. Elle se pose en garantie d'une offre de loisir agréable, accessible et sécuritaire. Comme cette série d'opérations se pratique en amont la saison, elle offre aux décideurs et aux gestionnaires la marge de manœuvre nécessaire pour corriger les déficiences observées précédemment et améliorer la qualité du site et des installations.

REMISE EN ÉTAT

Les préparatifs commencent par la remise en état des éléments d'infrastructures, ce qui comprend l'inspection du matériel de sécurité et de signalisation, ainsi que la vérification de l'état physique des lieux. On vérifiera ainsi :

- **les installations électriques** : panneaux, connecteurs, câblage, luminaires, etc.
- **les bâtiments** : chauffage, étanchéité, éclairage, mobilier, accès, sanitaires, etc.
- **la plomberie** : entrées et sorties d'eau, tuyaux, valves, raccords, etc.
- **l'outillage manuel** : pelles, pics, grattes, racloirs, balais, râteliers, etc.
- **l'outillage mécanique** : souffleuses, tracteurs, VTT, génératrices, pompes, etc.
- **les canons** : connecteurs, ventilateurs, compresseurs, surpresseurs, buses, contrôles, supports, roulements, etc.
- **le dispositif de sécurité** : sécurité, loquets, systèmes d'alarme, caméras, extincteurs, affichage, fiches, éclairage d'urgence, trousse de secours, etc.
- **l'équipement électronique** : radios, ordinateurs, micros, casques, audio, téléphonie, etc.
- **les services numériques** : logiciels, réseaux, protocoles d'accès, etc.

On nettoiera toutes les zones de l'aire de glissade en enlevant tous les débris, branches, morceaux de verre, etc.

On coupera le gazon et élaguera les branches envahissantes.

Autres éléments à vérifier : signalisation, graffitis, clôtures, coussins, rampes, escaliers, tapis.

BALISAGE

Cette opération consiste à délimiter chaque zone au moyen de composantes permanentes si le site est réservé exclusivement à la glissade.



- Les poteaux et les clôtures seront fixés en place au moyen de leurs dispositifs d'attache et d'ancrage.
- Le remplacement ou l'ajout d'attaches d'une clôture s'effectue en même temps que le redressement ou le boulonnage des poteaux qui la soutiennent.
- Toute partie qui se trouve en saillie doit être ramenée en son axe.
- Le remplacement d'une ou l'autre de ces pièces d'équipement devient obligatoire en cas d'usure prématurée ou de défectuosité.

Si le site est utilisé à d'autres fins en dehors de la période saisonnière, le balisage s'effectuera ainsi :

- Délimitation et marquage des zones et des sections;
- Installation des poteaux et des pieux à même l'enfoncement dans le sol ou sur des dispositifs amovibles d'ancrage permanent;
- Mise en place de clôtures, barrières ou portillons.

MATELASSAGE

Cette opération vise avant tout à amortir tout contact violent entre les glisseurs et les pièces d'équipement en périphérie des pistes pour réduire au minimum les impacts pouvant provoquer des blessures lors d'une collision. Les accessoires de protection sont généralement constitués d'un cœur composé de mousse à haute densité ou de billes de polystyrène, qu'enrobe une enveloppe imperméable.

Séquence type :

- Enrobage des piquets et des poteaux;
- Matelassage des clôtures;
- Mise en place des atténuateurs d'impact.

L'utilisation de ballots de paille ou de foin est à proscrire en raison de leur perméabilité à l'eau qui les métamorphose en blocs de glace sous l'effet du gel. De plus, leur poids élevé les rend plus difficiles à manipuler, particulièrement en fin de saison.

STRUCTURES ET ACCESSOIRES AMOVIBLES

Voici quelques vérifications et opérations à faire concernant divers accessoires et structures amovibles :

- **Escaliers** : ancrage, boulonnage, remplacement des marches abîmées, serrage des composantes de fixation;
- **Rampes, garde-corps et mains courantes** : ancrage, boulonnage, fonctionnalité des réflecteurs;
- **Tapis, marches d'escalier, traverses** : antidérapants bien fixés.